



15ème législature

Question N° : 1669	De Mme Perrine Goulet (La République en Marche - Nièvre)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Relations diplomatiques entre la France et la Corée du Nord	Analyse > Relations diplomatiques entre la France et la Corée du Nord.
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 14/11/2017 page : 5575		

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nécessité d'un renforcement des relations diplomatiques bilatérales avec la République populaire démocratique de Corée. La plupart des pays européens ont renoué des liens diplomatiques avec la Corée du Nord. Certains (Allemagne, Royaume-Uni, Pologne et Bulgarie) y ont même implanté des représentations diplomatiques. Les échanges commerciaux entre la France et la Corée du Nord ont représenté, en 2016, plus de 8,2 millions d'euros. De plus, la France mène deux projets de coopération en Corée du Nord, le premier visant à promouvoir la langue française et le second, d'ordre archéologique, à la recherche et à l'expertise de biens culturels. Le contexte géopolitique actuel, sur fond de tensions très fortes entre la Corée du Nord et les États-Unis en matière de nucléaire militaire, appelle une réponse décisive de la communauté internationale. La France peut prétendre être l'un des acteurs majeurs de ce dialogue pour la paix, en se posant notamment en arbitre de ces tensions. Une politique d'apaisement sur fond de coopération diplomatique et économique avec la Corée du Nord pourrait ainsi accroître la légitimité et le poids de la France dans les négociations. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il compte mettre en œuvre afin d'encourager un rapprochement diplomatique entre la France et la République populaire démocratique de Corée.

Texte de la réponse

La Corée du Nord poursuit le développement de ses programmes nucléaire et balistique en violation répétée des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la France travaille avec ses partenaires à une mise en œuvre rigoureuse des sanctions actuelles, et soutient l'adoption de nouvelles sanctions, notamment au niveau de l'Union européenne. Cette politique de fermeté a pour objectif la dénucléarisation de la péninsule coréenne en vue d'empêcher l'escalade et de ramener Pyongyang à la table des négociations. Dans ce contexte, la France, qui est, avec l'Estonie, le seul Etat de l'Union européenne qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée, considère que les conditions ne sont toujours pas réunies pour les établir. Un Bureau de coopération a été ouvert à Pyongyang le 10 octobre 2011. Ses missions sont essentiellement d'ordre humanitaire et culturel. Les échanges commerciaux entre la France et la Corée du Nord sont limités (8,2 M€ en 2016), notamment du fait du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies. La France est pleinement mobilisée pour répondre à la crise nord-coréenne.